

Le Président

N/réf.: PB /EDV - 2025.11.04-25

Bobigny, le 4 novembre 2025

A l'attention des élu(e)s délégué(e)s de Tables Communes

Objet : Convocation - séance du Comité syndical du 12 novembre 2025.

Madame, Monsieur, Cher(e) collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Comité syndical de Tables Communes qui se tiendra à distance, sous la forme d'une visioconférence, le :

mercredi 12 novembre 2025 à 18 h 30 par visioconférence Solution technique retenue : ZOOM

Vous trouverez, ci-joint, l'ordre du jour de cette séance. La présente convocation et l'intégralité de votre dossier sont consultables et téléchargeables via FAST-ELUS à partir de votre messagerie habituelle. Les projets d'extraits de délibérations seront joints au dossier. Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information, le cas échéant.

Les délégué(e)s suppléant(e)s pourront consulter et télécharger les dossiers selon la même procédure.

Pour une bonne organisation de cette séance du Comité Syndical, et afin de savoir si le Quorum sera effectivement atteint pour tenir cette réunion, je vous rappelle qu'il est important de nous **confirmer par courriel votre participation ou votre indisponibilité, impérativement pour le vendredi 7 novembre 2025**.

L'adresse courriel à utiliser est la suivante : Madame DO VALE : <u>edovale@tablescommunes.fr</u> (tél. 01.41.83.72.58).

Vous pouvez également faire une confirmation via FAST-ELUS. Pour cela il vous suffit de cliquer sur la coche « présence » afin d'indiquer votre disponibilité ou non (la case s'affichera en vert ou en rouge – se reporter au guide utilisateur de FAST-ELUS). Pour information, l'option tablette n'étant pas active, veuillez vous connecter sur un navigateur internet.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter Mme DO VALE, Responsable de l'administration générale – edovale@tablescommunes.fr.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) collègue, mes salutations les plus cordiales.

Le Président,

Philippe BOUYSSOU

P.J.: Ordre du jour de la séance du Comité syndical du 12 novembre 2025.

Établissement Public de Coopération Intercommunale

68 rue Gallieni, 93000 Bobigny tablescommunes.fr

Tables

president@tablescommunes.fr Tél. 01 41 83 22 30



## **Tables Communes**

Restauration Publique Écoresponsable

Direction Affaires Juridiques

# Séance du COMITE SYNDICAL

Mercredi 12 novembre 2025 18 h 30

en visio-conférence

## ORDRE DU JOUR

- Désignation du/de la secrétaire de séance ;
- O Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2025 ;
- Rendu compte des décisions du Président prises par délégation du Comité syndical en application des délibérations n°2024-07 du 23.01.24, n°2024-21 du 05/03/24, et n°2024-56 du 18/06/24 adoptées en référence aux articles L5211-9 et L5211-10 du CGCT.

## **NOTES D'INFORMATION:**

- Remise du diplôme ECOCERT en cuisine.
- Tables Communes est nommé dans la catégorie « Meilleure animation / action convives » de la 2e édition des Ze Awards de la restauration collective organisés le 19 novembre 2025 par le magazine Ze Pros La collective.
- Débat relatif à l'éventuelle suppression du thon dans nos menus.
- Les travaux du Réemploi.
- Le lancement du réemploi -en production.

## **RAPPORTS SOUMIS A DELIBERATION:**

### ADMINISTRATION GENERALE:

- 1. Convention constitutive d'une entente dans la mise en œuvre des services publics de la restauration collective entre la Commune de Bagnolet et Tables Communes.
- 2. Désignation d'un troisième administrateur pour siéger à la SEML TERRE & BOCAL (Unité de production liquides et semi-liquides bio en circuit court).

### RESSOURCES HUMAINES :

- 3. Retrait de la Délibération n° 2025-51 du 5 mai 2025, « portant maintien du traitement et du Régime indemnitaire des congés maladie ordinaire durant les trois premiers mois ».
- Signature d'une convention cadre pluriannuelle pour la mise en œuvre d'actions en intra et en union de collectivités avec la délégation d'Ile- de-France du CNFPT

#### FINANCES:

- 5. Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026.
- Modalités de facturation relative à la perte et à la détérioration des contenants réemployables.